

## Conseil municipal 14 avril 2025 - 18h

### Étaient présents :

Madame La Maire, Josette POTHIER,

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux par ordre alphabétique :

Christian BEURDELEY (pouvoir à Olivia MONS), Christian FAUCHON (1<sup>er</sup> adjoint) Alain GABILLET (3<sup>e</sup> adjoint), Marie-Odile GUILLOT (pouvoir à Christian FAUCHON), Nelly JOUREAU, Olivia MONS (2<sup>e</sup> adjointe), Sophie MORETEAU.

Absents : Messieurs Dominique VEYSSET et Boris SCHMITT

**Secrétaire de séance** : Olivia Mons

**Le prochain conseil municipal est programmé le 23 mai à 18h30.**

PV de la dernière réunion du Conseil Municipal : validé à l'unanimité

Ordre du jour

### 1) Compte administratif 2024 :(Sortie de Mme POTHIER, Maire )

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2024, établi par Mme POTHIER Josette, Maire, décide par 7 voix pour:

- d'approuver les dits- comptes, desquels il ressort :

*en section de fonctionnement :	un excédent de	044570.33 €
*année 2023 + 2024	un excédent de	156252.87 €
*en section d'investissement :	un déficit de	043978.10 €
* année 2023+2024	un déficit de	034915.96 €
* restes à réaliser en recettes		026186.00 €
* restes à réaliser en dépenses		025000.00 €
* résultat global		- 33729.96 €

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 33729.96 € en section d'investissement et de reporter le solde, soit la somme de 122522.91 € en section de fonctionnement.

### 2) Compte de gestion 2024:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après avoir entendu le compte administratif 2024. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- Approuve le compte de gestion 2024.

### **3) Budget primitif 2025 :**

Madame POTHIER Josette, Maire, présente au Conseil, le budget primitif 2025, duquel, il ressort :

- En section de fonctionnement :
  - Dépenses et recettes : 325207.91 €
- En section d'investissement :
  - Dépenses et recettes : 139501.96 €

Et lui demande de se prononcer.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif 2025
- En section de fonctionnement :
  - Dépenses et recettes : 325207.91 €
- En section d'investissement :
  - Dépenses et recettes : 139501.96 €

### **4) Travaux SYDESL- renforcement (affaire n°549049) - BTS P. LE MOULIN**

Madame le Maire fait part au Conseil du courrier du SYDESL indiquant le montant de la participation de la commune concernant le dossier :BTS P. Le MOULIN (reprise BT P. La Truchère)- Affaire n° 549049 ( Renforcement), pour un montant total de 67100.45 € HT, dont une participation du SYDESL d'un montant de 62815.02 € HT, le restant à charge pour la commune étant de 5999.61 € HT et lui demande de se prononcer.

le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'accepter les travaux, le restant à charge pour la commune étant de 5999.61 € HT
- de ne pas solliciter auprès du SYDESL un échancier
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### **5) Programme et devis travaux ONF :**

Le programme proposé a été signé (montant 17420.00 € HT), maintenant, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le devis : il est décidé d'accepter les travaux d'entretien (8400 € hors répulsif qui n'est pas retenu).

A propos du sentier pédagogique : l'ONF est toujours partante et on doit faire le relevé par temps sec ensemble.

### **6) Touche finale du site Internet de la mairie**

Le conseil municipal accepte que le site Internet soit mis en ligne d'ici la fin avril/ début mai puis enrichi au fur et à mesure. Alain Gabillet propose quelques pages sur l'histoire de La Truchère pour compléter la présentation historique déjà faite.

### **7) Positionnement transfert de compétence eau et assainissement à la ComCom**

Pour mémoire, la loi ne rend plus obligatoire le transfert de compétences sur l'eau et l'assainissement à la Comcom. La Comcom souhaite donc avoir une idée du nombre de maires sur les 24 communes qui serait partant pour opérer ce transfert. Pour ce faire, la ComCom réunit les communes le 23 avril pour discuter et répondre à l'ensemble des questions des élus à ce propos. Ensuite, les maires répondront à un « sondage » sur Oui ou non, je souhaite transférer la compétence.

Le Conseil n'a pas de certitudes pour le moment et beaucoup de questions (fonctionnement de la répartition des travaux à venir en cas de transfert, quels sont les travaux pour La Truchère ? Curage des lagunes certain ; quid des réseaux d'eau potable ?

### **8) Divers :**

**Référent Ambroisie** : l'association Fredon BFC sollicite un référent ambroisie. Pour le moment, personne ne souhaite investir cette fonction mais les conseillers s'engagent à partager les endroits où il peut y avoir de l'ambroisie, à voir également comment fonctionne la plateforme de signalement.

**Chèque Arbre 71** (dispositif de soutien à la plantation d'arbres et arbustes) : demande entre le 15/04

et le 30/09 sur le site du département 71.

**Rapport annuel des lagunes** : l'eau est bonne, bonnes performances épuratoires du lagunage mais il faut toujours faire le curage et surtout l'arrachage des roseaux sur le bord de la lagune 1.

**Courrier du Préfet** : chaque système de réseaux doit être cartographié avant fin d'année 2025 (schéma directeur d'assainissement)... 40 000 euros envisagés. Il faut investiguer là-dessus.

**Visite de Gérard Colin DRI du CD71** : rdv le 15/04 pour revoir ensemble le marquage sur les quais avec signalétique chaussée partagée piétons, vélos, voitures.

**Les Assises de l'Eau** : la Préfecture a sollicité La Truchère pour accueillir une réunion avec les acteurs principaux de l'Eau le 15 mai. La Commune a accepté. La décision finale et l'horaire ne sont pas encore connus.

**Greuze une palette d'émotions** : inauguration 24 mai 11h, à l'hôtel Dieu. Sophie et Nelly sont intéressées pour accompagner Josette..

**Réunion Epage** : à Lons le Saunier 16/04, Impossibilité à y aller.

**Direction territoriale Centre Bourgogne et développement de l'Eau** : VNF et Huttoxia, hébergement de pleine nature, La Truchère est retenue comme site adéquat.

**Réunion ComCom à laquelle Christian F. a participé : Diagnostic économique**, activité possible sur le territoire : pas si mal, autoroute, gare, industries (Cherwing william, Tournus équipement, bouchons -Lacrost...), mais population vieillissante, donc il faut amener des personnes plus jeunes, à compétences mais quid du logement, quid du foncier ? L'état des lieux semble évident et aucune piste de solutions n' a été abordée.

**Fleurissement** : Les rosiers ont été plantés dans les tonneaux en plus des gauras donnés par une conseillère. Une vasque donnée par des administrés a été installée à l'abreuvoir, avec des plantations prises dans les jardinières des quais, qui vont être remplacées par les plants commandés au lycée horticole. Du broyat a été mis dans tous les tonneaux, les parterres vers l'église, après désherbage.

Un mail doit être envoyé au lycée horticole pour demander la mie à disposition de tous les plants le samedi 10 mai, pour plantations le lundi 12 mai.

Le conseil municipal s'arrête à 20h20.

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the right side, there is a circular official stamp of the 'Commune de La Truchère, Département de la Loire-et-Cher'. The stamp contains the text 'LE MAIRE' at the top and 'Commune de La Truchère, Département de la Loire-et-Cher' around the perimeter. A signature is written across the stamp.